

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-563 DU 29 SEPTEMBRE 2014
portant nomination du Chef d'Etat Major
des Forces Aériennes.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 29 septembre 2014,

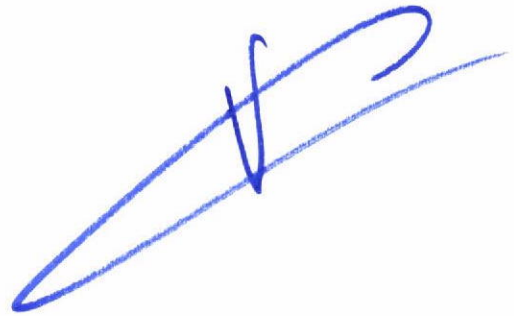
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Colonel Bertin BADA est nommé Chef d'Etat Major des Forces aériennes.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2014,

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et des Programmes
de Dénationalisation,

Le Ministre de la Défense
Nationale,



Komi KOUTCHE



Robert Théophile YAROU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDN 2 – MEFPD 2-AUTRES MINISTÈRES
25 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-
IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 -INTERESSE 1 –JORB 1.